



MAIRIE DE TARNIÈS

SENSIBILISATION A L'IDENTIFICATION ET A LA STÉRILISATION DE VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Nous avons pu constater, tant au niveau national que local, l'émergence récurrente du problème de prolifération de chats non stérilisés.

Cela devient une nuisance pour tous et une source de souffrance pour les animaux.

A cela s'ajoute le coût pour les associations et les collectivités qui doivent gérer leur prise en charge.

Nous rappelons que l'identification des animaux de compagnie est une **obligation légale** pour tous les chiens de 4 mois et tous les chats de 7 mois, et nous ne saurions que vous recommander de stériliser vos animaux, vos chats notamment, ce qui reste le meilleur moyen de limiter la maltraitance, la souffrance animale et les abandons.